REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES VERBAL

MALLEMORT
DE PROVENCE

Séance du Conseil Municipal

Mercredi 26 mars 2025

18h30

L'enregistrement vidéo permettra d'écouter les propos et interventions de chacun en restant un support complémentaire à la rédaction du procès-verbal.

Nombre de membres composant le conseil : 26

Présents : 21
Absents : 5
Pouvoirs : 3

L'an 2025, le mercredi 26 mars, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique salle du conseil, Hôtel de Ville, sur convocation en date du 17 mars 2025

Sont présents : Hélène GENTE, Christian BRONDOLIN, Emmanuelle AZARD, Vincent DAVAL, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Hélène JANE, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Julien BONINO, Stéphanie COLENO, Zoulikha LAMALAM, Éric BRUCHET, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Victor RAVAZZA, Thierry PLATON.

Absents donnant pouvoir :

MANDANT	MANDATAIRE
DUCHER Marie	Dimitri FARRO
TIBALDI Roxane	Julien BONINO
POURCIN Nadine	Philippe PIGNET

Absents sans procuration : B LAQUAY _ E SAMBAIN

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire, ouvre la séance, l'assemblée désigne, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Mme GUY Ghislaine est désignée pour remplir cette fonction.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame le Maire, la séance est ouverte à 18h35.

En préséance présentation d'une synthèse sur la qualité des comptes 2024 par Mme FERRAFIAT, conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP

Hommage et témoignage de reconnaissance à **M. PANZA** récemment décédé
M. PANZA était projectionniste au cinéma Dany pour la collectivité et quelques communes voisines. Il avait créé l'association « Ciné Bonne Nouvelle » en 1996 pour faire partager sa passion du cinéma

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 février 2025**

Rapport N°	Objet	Rapporteur
Rapport N°1	Compte Financier Unique (CFU)	H GENTE
Rapport N°2	Débat d'Orientation Budgétaire	H GENTE
Rapport N°3	Bilan des AP/CP	H GENTE
Rapport N°4	Nouveaux statuts du SIVU - CHPS	C BRONDOLIN
Rapport N°5	Création d'emplois permanents	V DAVAL
	Communication des décisions du Maire	

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

Aucun Débat

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A **l'Unanimité** de ses membres

Par 24 voix pour : Hélène GENTE, Christian BRONDOLIN, Emmanuelle AZARD, Vincent DAVAL, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Hélène JANE, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Julien BONINO (+ procuration Julien BONINO), Stéphanie COLENO, Zoulikha LAMALAM, Éric BRUCHET, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO (+ procuration Marie DUCHER), Armelle ANDREIS, Victor RAVAZZA, Thierry PLATON.

Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025

01 Compte Financier Unique

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié prévoit la mise en œuvre d'un compte financier unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2027.
La commune s'est positionnée pour le mettre en œuvre pour l'exercice 2024, eu égard aux pré requis satisfaits qui le permettaient :

- Adopter le référentiel budgétaire et comptable M57
- Dématérialiser les documents budgétaires (transmission au format XML vers la Préfecture et vers le comptable public)

Le Compte Financier Unique présente, entre autres :
- la concordance comptable/ordonnateur du résultat de fonctionnement N

- la concordance comptable/ordonnateur du résultat d'investissement N
- la concordance comptable/ordonnateur du total des réalisations nettes
- la concordance comptable/ordonnateur du montant des réalisations nettes au niveau du chapitre budgétaire.

et sont soumis par Madame le Maire, pour approbation, à l'assemblée délibérante.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Débat :
Mr Platon demande l'annexe des comptes détaillés
Mme le Maire répond que l'annexe est jointe dans le dossier envoyé via Dematis

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité de ses membres,

Par 16 voix pour : Christian BRONDOLIN, Emmanuelle AZARD, Vincent DAVAL, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Hélène JANE, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Julien BONINO (+ procuration Julien BONINO), Stéphanie COLENO, Zoulikha LAMALAM.

Par 7 abstentions : Dimitri FARRO (+ procuration Marie DUCHER), Paula EIDENWEIL, Armelle ANDREIS, Victor RAVAZZA, Thierry PLATON, E BRUCHET.

Désigne Mr Christian BRONDOLIN, Président de séance pour l'approbation du CFU 2024 présenté par Madame le Maire ;
Approuve le CFU 2024 tel que présenté,
Arrête en **l'absence de Madame le Maire, qui s'étant retirée, n'a pas participé au vote,** les résultats de clôture de l'exercice, inscrits dans le CFU 2024 dont les montants sont retranscrits ci-après :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée	Opérations de l'exercice 2024		Solde d'Exécution	Résultats cumulés
	2023	2023	Dépenses	Recettes	2024	2024
Investissement	3 175 980,96		3 175 970,38	2 836 690,67	-339 279,71	2 836 701,25
Fonctionnement	3 972 906,76	1 494 750,76	9 446 535,33	10 121 699,15	675 163,82	3 153 319,82
TOTAL	*7 148 887,72*		*12 622 505,71*	*12 958 389,82*	*335 884,11*	**5 990 021,07**

Certifie la sincérité des restes à réaliser

02 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982).
Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération distincte par laquelle, il est pris acte de ce débat, dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) relatif à la situation économique et financière de la collectivité, produit en annexe, doit permettre d'apporter les éléments nécessaires et suffisants pour la tenue de ce débat, et pour le vote prochain du Budget Primitif 2025.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Débat :

Mme EIDENWEIL demande s'il n'y a pas une erreur dans les calculs (p14). Elle ne trouve pas les mêmes résultats.
Mme VERGNE DGS répond qu'effectivement une petite erreur apparait mais qui ne remet pas en question la chute inéluctable de la DGF depuis 2013
Mme le Maire précise qu'on est dans le DOB, les chiffres seront repris plus précisément dans le budget 2025.

Mr FARRO demande l'impact de l'augmentation de la CNRACL, son coût ?
Mme VERGNE DGS répond qu'une augmentation de 10 % sur 3 ans est programmée pour cette cotisation patronale. Les sommes précises seront connues au budget pur l'année 2025.
Mr FARRO poursuit en demandant des explications sur le gel du point pour le personnel et la disparition du GIPA.
Mme le Maire répond que ce gel est imposé (obligation de l'Etat à hauteur de 230 000 €, on va être dans la contrainte d'où la somme de seulement 50 000 € engagée pour la commune sur les dépenses du personnel).
On garde le personnel nécessaire au fonctionnement de la commune et les emplois saisonniers et on va vers des contrats d'alternance.
Mr FARRO demande comment la commune va s'adapter à la baisse de la croissance, quelles sont les pistes pour économiser ?
Mme le Maire répond que les axes sont donnés dans un ROB, notamment sur les économies d'énergies. Elle retourne la question à M FARRO que ferait-il ?
Mr FARRO répond en abordant le sujet épineux de la maison de santé qui engage trop la commune (achat, démolition…), il demande à revoir la politique sur ce projet.
Mme le Maire répond que ce projet dépend de la section investissement et non du fonctionnement.
Mr FARRO s'interroge sur la démolition du bâtiment rue F Pauriol qui n'est pas intégré au MAPA pourquoi est-il séparé ? Est-ce légal ?
Mr BRONDOLIN répond que ce n'est pas le même type de marché, il aurait été plus complexe de les mettre ensemble. Il s'agit d'un permis de démolir sur lequel M FARRO a fait un recours.
Mme le Maire précise que tout est légal.

Mr BRUCHET interroge sur l'évolution temps plein entre 2024 et 2025 ?
Mme VERGNE DGS annonce la somme de 30 000 € et 32 000€, 32 500€ en impact temps plein, des créations de postes de l'année dernière, un impact d'environ 74 000€ relatif au 3 points supplémentaires CNRACL (réponse du coup à M. FARRO), 20 000 de GVT….
Mr BRUCHET s'interroge sur la capacité de poursuivre la construction des logements sociaux ? et demande des précisions sur des phrases p 26 et 27
Mme le Maire précise que ce sont des indicateurs de seuils d'alerte en matière d'épargne brute et d'épargne nette pour les pages 26/27, on voit que l'effet ciseaux se rapproche pour la projection 2025, il faut rester vigilant sur les années avenirs. Il s'agit de 2 indicateurs majeurs.
Sur la construction de logements, Mme le Maire reprend sur la question posée du Contrat de Mixité Sociale : 2023-2025 on a toujours engagé notre volonté tout en sachant qu'on n'obtiendrait jamais 25 %. Actuellement il y a 250 personnes en attente de logements sociaux. On construit de petites unités. La projection qui nous apportera plus de souffle sera l'écoquartier (logement sociaux) car plus de possibilités ailleurs car tout est terminé. On n'arrivera jamais à 25 % et pour autant la pénalité nous tombe dessus. Il reste encore 3 OAP qui permettra cet allégement de la SRU
S'agissant de l'absence de subventions en 2025, on veut être le plus sincère possible, on les inscrits lorsqu'elles sont notifiées et les projets commencés. C'est pourquoi on n'a rien inscrit, on le verra dans le budget 2025 et plus particulièrement dans les reports de recettes

Mr PLATON rappelle qu'il y a une friche QU Grande Terre, c'est prioritaire sur les *étalements* urbains, les propriétaires sont volontaires. *(modifié 03-07-25)*
Mme le Maire répond qu'elle connait bien le dossier Grande Terre, une étude a été faite, bcp de propriétaires dont un important. La friche est incluse dans l'OAP qui dépend du PLUi. Métropolitain.

Mr FARRO dit qu'il a été annoncé en commission finances 40 000 € de pénalités SRU.
Mme le Maire dit que cela sera précisé au vote du budget prochain mais explique que nous avons chaque année une pénalité de 180 000 € et chaque année, le préfet reçoit ce que nous avons engagé pour les logements sociaux, ...Le préfet déduit ces sommes engagées des pénalités. Seulement, cette année, la déduction n'arrive pas à 180 000 d'où la différence à payer de 50 000 € de pénalité. C'est un travail d'anticipation.
Le département des Bouches Rhône a de grosses pénalités, la commune s'en sort assez bien.
Mr BRUCHET dit que cela est noté à la p21 du ROB
Mme le Maire annonce des chiffres qui seront donnés au prochain budget.

Mr PLATON dit s'abstenir car il n'est pas consulté sur ces choix
Mme le Maire répond qu'on travaille en partenariat avec les commissions

Le Conseil Municipal, et
Après en avoir délibéré,

A la Majorité de ses membres,

Par 18 voix pour : Hélène GENTE, Christian BRONDOLIN, Emmanuelle AZARD, Vincent DAVAL, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Hélène JANE, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Julien BONINO (+ procuration Julien BONINO), Stéphanie COLENO, Zoulikha LAMALAM, Éric BRUCHET.

Par 6 Abstentions : Dimitri FARRO (+ procuration Marie DUCHER), Paula EIDENWEIL, Armelle ANDREIS, Victor RAVAZZA, Thierry PLATON

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025, sur la base du rapport annexé à la délibération.
Vote le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

03 Bilan annuel des AP / CP

Le principe de l'annualité budgétaire implique d'inscrire, dès la 1ère année, la totalité des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices puis de reporter d'une année sur l'autre le solde, ce qui conduit à alourdir considérablement les charges du budget.

Afin de remédier à cette problématique et améliorer la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme, il est possible de recourir à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) dont les dispositions sont encadrées par des articles du CGCT et du code des juridictions financières.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Débat :
Mme EIDENWEIL demande la signification de l'acronyme « APCP »,
Mme le Maire donne la signification : Autorisation de Programme et Crédit de Paiement

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la Majorité de ses membres,

Par 18 voix pour : Hélène GENTE, Christian BRONDOLIN, Emmanuelle AZARD, Vincent DAVAL, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Hélène JANE, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Julien BONINO (+ procuration Julien BONINO), Stéphanie COLENO, Zoulikha LAMALAM, Éric BRUCHET.

Par 6 Abstentions : Dimitri FARRO (+ procuration Marie DUCHER), Paula EIDENWEIL, Armelle ANDREIS, Victor RAVAZZA, Thierry PLATON

Approuve le bilan de synthèse des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) présenté ;
Reporte les crédits de paiement inutilisés en 2024 sur l'exercice 2025, de la façon suivante :

n°	Aurorisation de Programme (AP)	Montant AP (ttc)	CP 2025
2018-105AP	**AMENAGEMENT AV JOLIOT CURIE**	**2 341 200,00**	**10 810,23**
2024-200	REHABILITATION SALLE DES FETES	787 060,00	**787 060,00**
2024-210	REHABILITATION ET EXTENSION ECOLE MATERNELLE ESPELIDO	1 876 900,00	**1 323 603,77**
2024-220	MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE	5 604 400,00	**510 000,00**

04 Approbation des nouveaux statuts du SIVU CHPS

Initialement créé pour l'acquisition d'un terrain destiné au futur centre hospitalier du Pays Salonais, le SIVU souhaite concourir à l'amélioration de l'offre de soins sur le territoire par l'acquisition de matériel mobilier et immobilier.
Afin de formaliser cette évolution, le comité syndical a adopté, lors de sa séance du 6 février, un projet de nouveaux statuts, rectifié conformément aux observations du sous-préfet.

Conformément à l'article L.5211-17 du Code général des Collectivités Territoriales, cette modification statutaire doit être approuvée par délibération des conseils municipaux des communes membres.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène JANE

Aucun Débat

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité de ses membres,

Par 24 voix pour : Hélène GENTE, Christian BRONDOLIN, Emmanuelle AZARD, Vincent DAVAL, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Hélène JANE, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Julien BONINO (+ procuration Julien BONINO), Stéphanie COLENO, Zoulikha LAMALAM, Éric BRUCHET, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO (+ procuration Marie DUCHER), Armelle ANDREIS, Victor RAVAZZA, Thierry PLATON.

Approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) tels qu'adopté par le Comité Syndical et annexés à la présente délibération ;

Approuve le changement de dénomination du SIVU qui devient « SIVU Equipement du CHPS »

05 Création d'emplois permanents

Il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits sur liste d'aptitude et inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Pour l'année 2025, il convient par conséquent de déterminer la création d'emploi permanent en vue de fixer les effectifs nécessaires au fonctionnement des services, et en vue de la nomination des agents sur leur nouveau grade d'avancement :

Un emploi permanent suite à un remplacement de départ en retraite :

CREATION EMPLOI PERMANENT			
Emploi	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire
Agent maintenance bâtiments	Adjoint technique	C	Temps complet

Les emplois permanents suivants en vue de leur nomination sur leur nouveau grade d'avancement :

CREATION EMPLOI PERMANENT					
Emploi	Grade actuel	Ca-tegorie	Grade d'avancement	Catégorie	Durée hebdo-madaire
Gestionnaire finances	Adjoint adminis-tratif principal 1ère classe	C	Rédacteur	B	Temps complet 35h
Agent polyva-lent administratif	Adjoint adminis-tratif principal 2ème classe	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	Temps complet 35h
Chargé de communication	Adjoint adminis-tratif	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	Temps complet 35h
Policier municipal	Gardien briga-dier	C	Brigadier-chef prin-cipal	C	Temps complet 35h
Agent de restauration	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	C	Temps complet 35h

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Vincent DAVAL

Aucun Débat

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité de ses membres,

Hélène GENTE, Christian BRONDOLIN, Emmanuelle AZARD, Vincent DAVAL, Ghislaine GUY, Françoise CHEROUTE, Gérard BERAUDIER, Hélène JANE, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Virginie ARTERO, Julien BONINO (+ procuration Julien BONINO), Stéphanie COLENO, Zoulikha LAMALAM, Éric BRUCHET, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO (+ procuration Marie DUCHER), Armelle ANDREIS, Victor RAVAZZA, Thierry PLATON.

Crée les emplois susvisés,
Modifie le tableau des effectifs en conséquence
Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 012

****

Décisions du Maire :

Aucune question

Questions diverses :

Mme le Maire précise qu'elle n'a pas reçu de questions écrites

Mr PLATON intervient sur le PLUi et la modification n°3 du PLU en tant que membre de l'association Parole aux Citoyens il avait demandé a être concerté. Nous avons dû relancer pour avoir les dates des réunions publiques. La concertation a été close en janvier ? aucune information de la commune ? pas de documents consultables ? Cela n'est pas normal
Mme le Maire dit de faire attention et de bien distinguer la prise de parole en tant qu'élu ou en tant que représentant de l'association Parole aux Citoyens
Mr PLATON répond qu'il parle au nom de tout le monde
Mme le Maire répond que les étapes et les procédures ont été respectées conformément au souhait de la Métropole. Elle propose que M PLATON s'adresse à la Métropole si son association n'a pas été concertée. Les services Urba en lien avec la Métropole sont tout à fait dans la transparence.
Mr PLATON demande que les documents soient mis à disposition du public
Mme le Maire répond que tout a été fait dans les règles, elle ne peut pas laisser M PLATON dire n'importe quoi. Elle fait confiance au service Urba pour respecter les procédures et les étapes clefs avec la Métropole. Elle demandera cependant des explications au service Urba.
Mr PLATON réitère sa demande

M.BRUCHET demande quel est l'objet de la réunion du 02 avril ?
Mme le Maire parle de « point sur le secteur Val Durance »
M.BRUCHET dit qu'il faudrait qu'ils anticipent.

Mme EIDENWEIL informe que les quartiers ont reçu les poubelles jaunes, mais qu'il y a eu une petite confusion au départ car les administrés avaient l'habitude d'un ramassage pour les deux styles de poubelles
Tout est rentré dans l'ordre

Dates à retenir

30/03 → concert pour la nouvelle vie de Louis
02/04 → réunion PLUi Métropole salle Dany – 18h
13/04 → Printemps créatif – Association Mallemort Entreprendre

Prochains CM **lundi 14 Avril 2025 (Budget)**

Fin séance à 20h35

Madame le Maire
Hélène GENTE

MAIRIE DE MALLEMORT (B.-du-Rh.)

Signature du secrétaire de séance
Ghislaine GUY